

PERMANENCE SOCIALE ET JURIDIQUE TERRE D'ASILE TUNISIE

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Depuis décembre 2014, la Maison du Droit et des Migrations de Tunis, placée sous la responsabilité de Terre d'Asile Tunisie, réalise l'accueil et l'accompagnement des migrants installés essentiellement dans la région du Grand Tunis. Cette permanence, accessible avec ou sans rendez-vous, propose un accompagnement social et juridique inconditionnel et global à toutes les personnes étrangères en besoin d'assistance.

Le pôle juridique permet l'accès au droit grâce à des conseils individualisés, des médiations, des accompagnements dans les démarches liées au séjour en Tunisie et des orientations vers un réseau d'avocats.

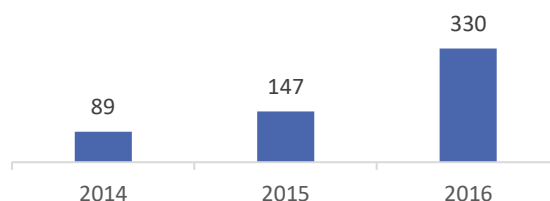
Le pôle social recherche des solutions individualisées pour des mises à l'abri, l'accès aux soins ou aux aides d'urgence et accompagne les projets d'insertion sociale et économique en Tunisie ou de retour dans le pays d'origine.

429 PERSONNES EN FILE ACTIVE AU 31 DECEMBRE 2016

Au 31 décembre 2016, sur les 566 personnes enregistrées depuis l'ouverture de la permanence en 2014, **429** avaient un dossier en cours et bénéficiaient d'un suivi ponctuel en fonction de leurs besoins.

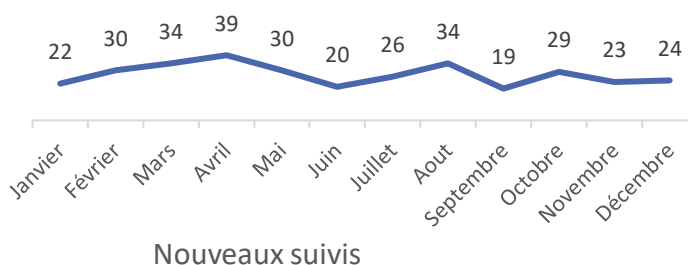
En raison d'un départ ou d'une fin d'accompagnement, 60 dossiers ont été clôturés en 2016.

Evolution du nombre de personnes accompagnées



330 NOUVELLES PERSONNES ACCOMPAGNEES EN 2016

330 étrangers en besoin d'accompagnement ont sollicité la permanence et ont reçu un accompagnement individualisé en 2016.



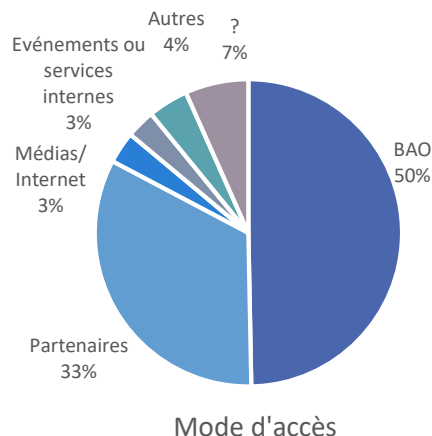
ACCES A LA PERMANENCE

Les personnes accèdent aux services de la permanence pour moitié grâce au bouche à oreille. Cette part est en augmentation en 2016 et témoigne d'une reconnaissance croissante de la permanence au sein des communautés migrantes.

33% des personnes accueillies sont orientées par des partenaires institutionnels et associatifs grâce à un système de référencement établi depuis 2015.

Bien qu'en augmentation, la prise de contact directe et autonome grâce à internet, aux supports de communication ou lors d'événements organisés par la Maison du droit et des migrations reste marginale (6%) et souligne la difficulté pour les migrants isolés d'accéder à l'information et à l'assistance des associations.

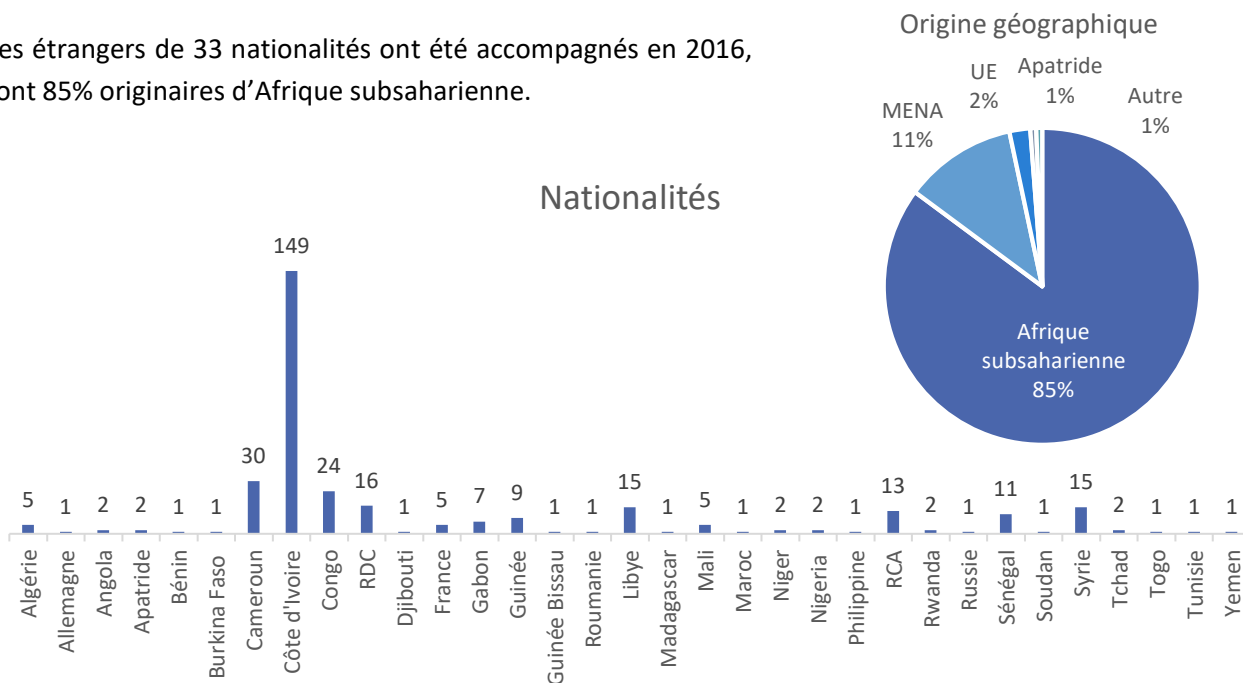
L'ouverture de la Maison du Droit et des migrations à Sfax a permis de toucher de nouvelles populations migrantes et d'orienter puis suivre certains migrants dans leur déplacement interne, notamment des victimes de la traite des êtres humains souvent exploitées à Sfax et sa région.



Permanence juridique et sociale

PROFIL DU PUBLIC

Des étrangers de 33 nationalités ont été accompagnés en 2016, dont 85% originaires d'Afrique subsaharienne.



La Côte d'Ivoire est le premier pays d'origine des bénéficiaires (45%). La part de ces ressortissants dans le public accueilli a presque triplé par rapport à 2014-2015. Cela est notamment lié à l'augmentation du nombre des victimes de la traite des êtres humains et des réseaux, essentiellement ivoiriennes, parmi le public accompagné.

Les autres nationalités principales concernent en grande majorité des étudiants : Cameroun et Congo en tête.

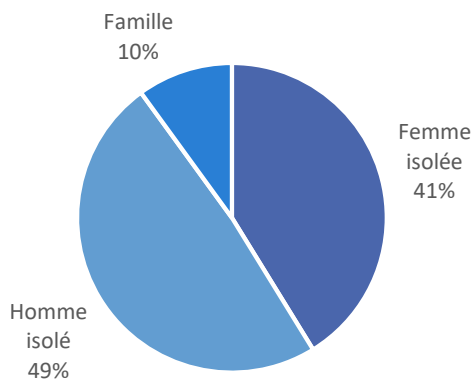
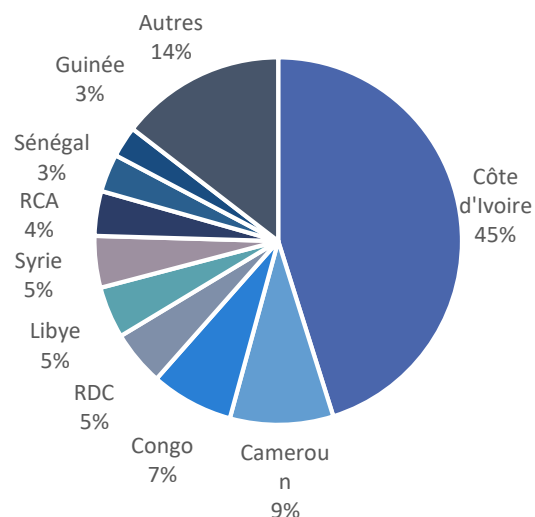
Les Sénégalais sont en revanche majoritairement des migrants pour le travail.

Les ressortissants guinéens présentent les profils les plus variés : étudiants, travailleurs, demandeur d'asile et visite.

Le nombre de Syriens est en régression depuis 2014. Tous sont demandeurs d'asile enregistrés auprès du HCR et installés en Tunisie depuis plusieurs années.

Grâce au partenariat établi depuis 2015 avec l'Observatoire des médias, du développement et des droits de l'Homme, appui communautaire nécessaire pour toucher ce public, quelques Libyens, fortement marginalisés en Tunisie, ont pu être accompagnés socialement et juridiquement.

Principales nationalités

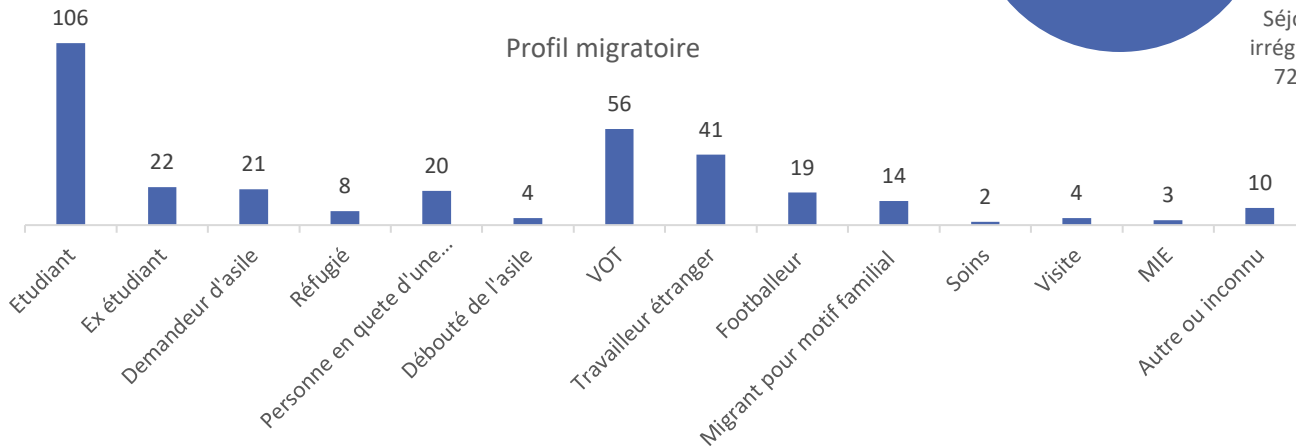
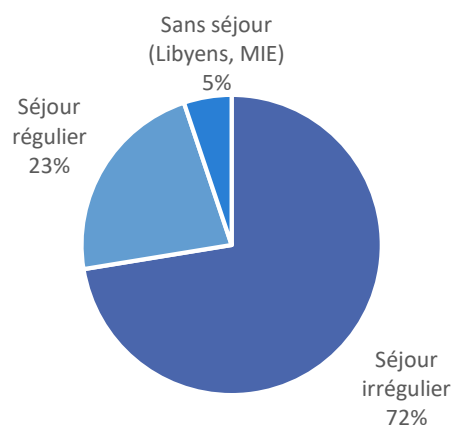


Les étrangers accompagnés sont principalement des hommes isolés. Cependant, le nombre de femmes isolées et de familles parmi le public accueilli a progressé de 20% depuis 2014 et traduit la féminisation et la diversification des flux migratoires.

L'âge moyen, tous publics confondus, est de 28 ans.

77% des migrants reçus sont en séjour irrégulier ou n'ont pas accès au séjour en Tunisie du fait de leur situation, de leur nationalité ou de leur minorité. Tous sont cependant arrivés en Tunisie régulièrement, dont 66,5% grâce à une exonération de visa.

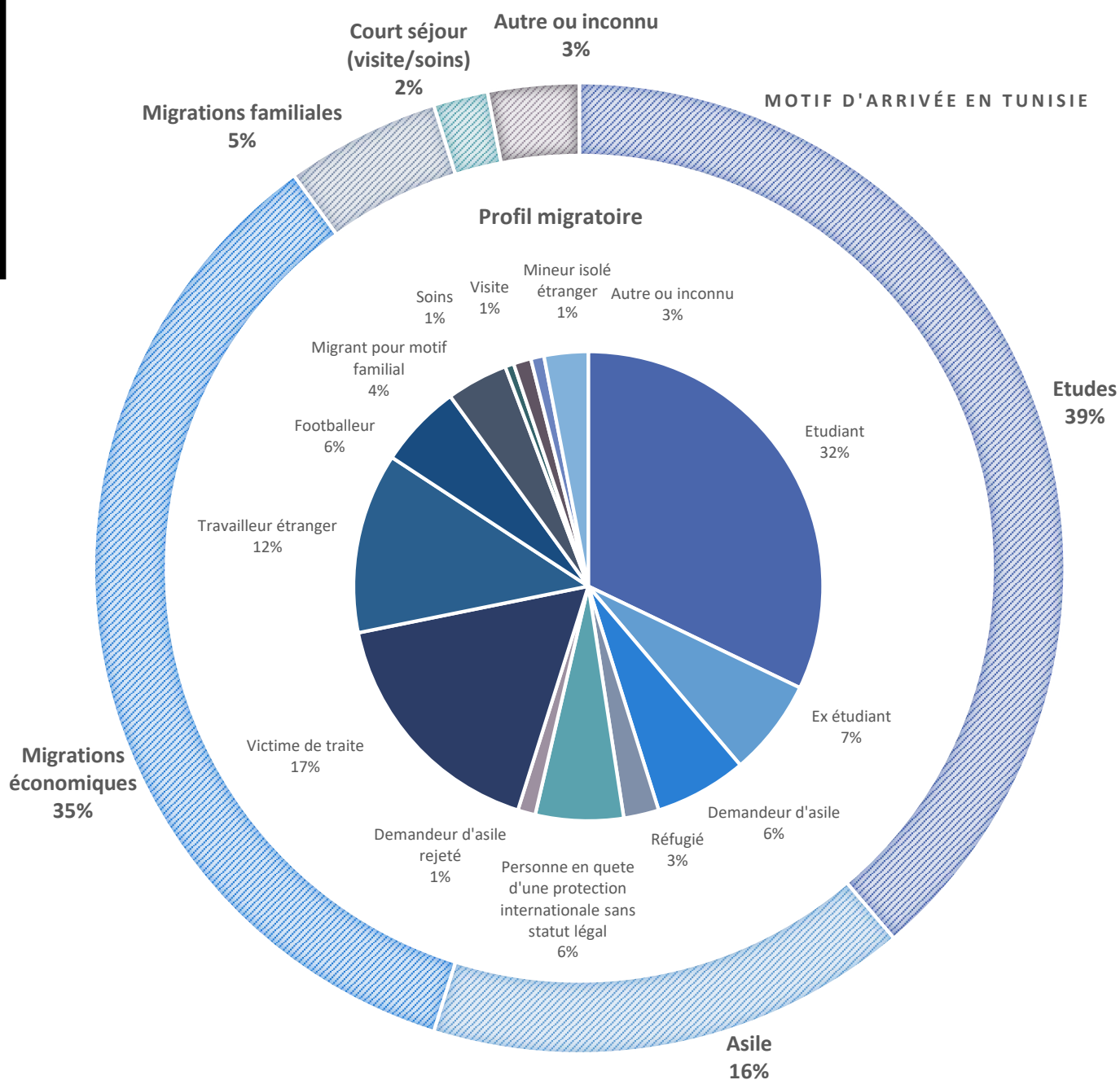
Régularité du séjour



Les **étudiants ou anciens étudiants étrangers** sont le premier public accompagné. Leur nombre a augmenté de 15% par rapport aux années précédentes.

Les **migrants économiques** sont devenus le second public accompagné. Leur nombre parmi les nouveaux suivis de la permanence a augmenté de 130% depuis 2015.

64% des travailleurs étrangers sont venus via des réseaux de traite ou d'escroquerie (fausses promesses d'embauche dans des clubs sportifs ou dans des domaines spécialisés). **Les victimes de réseaux** représentent presque ¼ des migrants accompagnés. Le nombre de victimes de la traite des êtres humains a presque triplé en deux ans de permanence.



L'exil est le troisième motif d'arrivée en Tunisie bien que le nombre de personnes en quête d'une protection internationale ait diminué de plus de 50% par rapport aux années précédentes. Les demandeurs d'asile enregistrés auprès du HCR et détenteurs d'un certificat de demandeur d'asile composent ce public à part égale avec autant d'autres exilés qui n'ont aucun statut légal en Tunisie. Seuls 3% des étrangers bénéficiant des services de la permanence ont été reconnus réfugiés en Tunisie.

Bien que très minoritaires, des étrangers venus pour des soins ont été assistés afin de régulariser leur séjour.

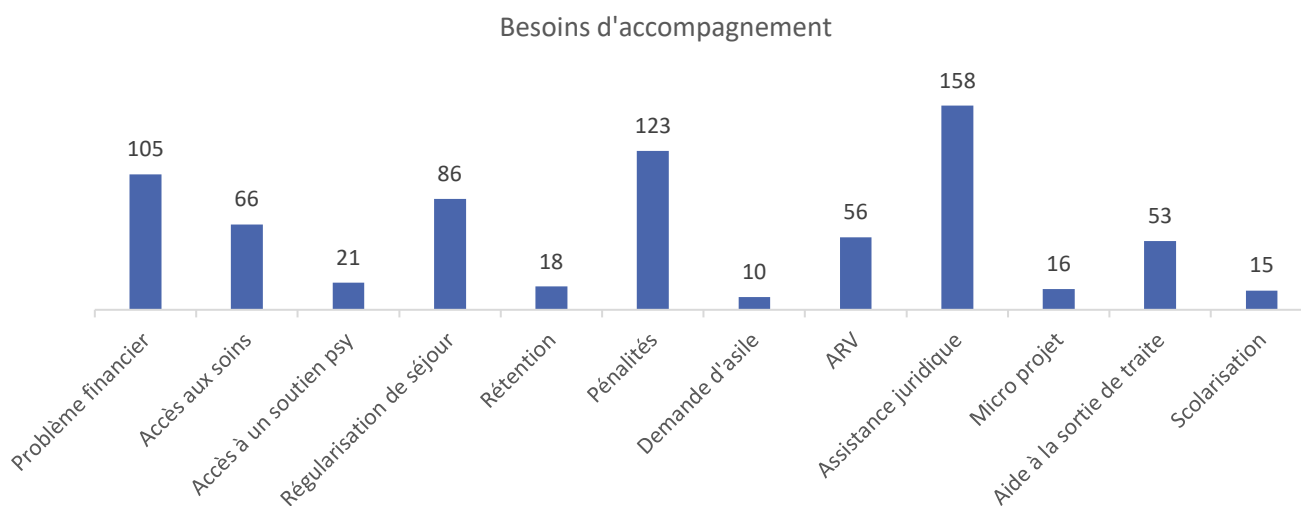
14 familles mixtes, constituées d'un conjoint étranger et l'autre de nationalité tunisienne, ont été assistées juridiquement pour des démarches de régularisation ou de droit familial.

3 mineurs isolés étrangers (MIE) et une demandeuse d'asile mineure ont été accompagnés.

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET INDIVIDUALISÉ

La permanence sociale et juridique de Terre d'Asile Tunisie reçoit individuellement et confidentiellement tous les migrants qui se présentent lors d'un entretien de pré-accueil qui permet d'identifier leurs besoins et de les informer sur leurs droits.

12 besoins d'accompagnements spécifiques principaux se dégagent. Pour chacun, la permanence juridique et sociale s'efforce de développer des solutions individualisées dans la mesure des moyens disponibles.



L'assistance juridique est le principal besoin des personnes accompagnées (**47%**).

37% des étrangers accompagnés sont confrontés à un problème de **pénalités d'irrégularité de séjour exorbitantes** ce qui constitue la première sollicitation de la permanence juridique. **27 demandes d'exonération** auprès du Ministère des finances ont été déposées de février à avril, favorables à 18%. Puis, dans l'attente de l'application d'une nouvelle réglementation, seules des assistances juridiques ponctuelles ont été menées auprès des autorités pour demander des réévaluations partielles des montants de pénalités.

26% des étrangers accompagnés viennent consulter la permanence juridique pour **régulariser leur séjour** en Tunisie.

16,7% des étrangers souhaitent quitter la Tunisie sans en avoir les moyens financiers à cause des pénalités de séjour et/ou de leur précarité sociale et viennent solliciter une aide au retour volontaire (ARV).

3% des étrangers sont accompagnés par la permanence juridique pour **demander l'asile** en Tunisie.

La précarité sociale concerne 32% des migrants accompagnés qui viennent solliciter une aide matérielle ou financière notamment pour s'acquitter des pénalités, financer leur fin d'étude ou pour rentrer dans leur pays.

57% des familles accompagnées rencontrent des difficultés financières et sont orientées vers les partenaires pour des aides matérielles voire un hébergement. 1/3 des étudiants ou anciens étudiants devenus irréguliers sont également confrontés à la précarité sociale en Tunisie et rencontrent des difficultés pour finir leurs études ou pour quitter le territoire à l'obtention de leur diplôme.

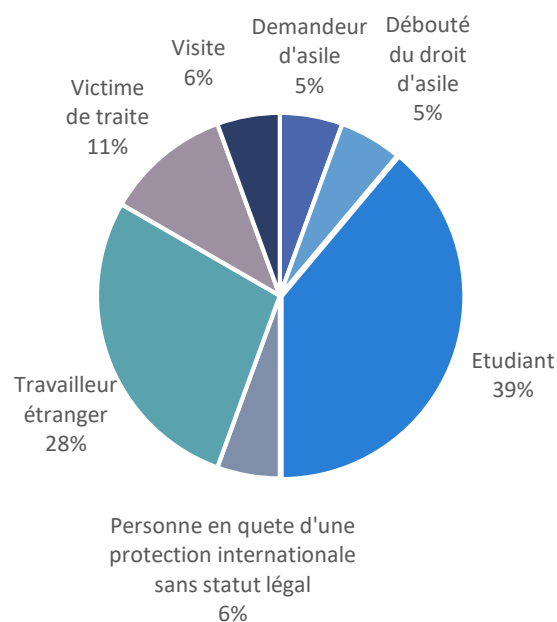
Un problème d'accès aux soins concerne 20% des étrangers reçus à la permanence. Un besoin de soutien psychologique concerne 6% d'entre eux, principalement les personnes en quête de protection internationale et les victimes de réseaux.

5,45% des étrangers ont été assistés par téléphone pendant leur placement en rétention pour irrégularité de séjour ou en détention pour des délits. La plupart des cas ont été confiés à un avocat du réseau.

La permanence sociale a également accompagné la scolarisation des enfants d'1/3 des familles en proposant un atelier de rentrée pour tous et des cours de français aux familles réfugiées arabophones.

Pour favoriser l'autonomisation économique, les personnes souhaitant mettre en place un projet (5% des suivis) ont été conseillées et accompagnées pour établir leur plan de développement commercial. 7 ont reçu un soutien financier de Terre d'Asile Tunisie pour lancer leur projet notamment dans le domaine de l'artisanat.

Profil migratoire des étrangers en rétention

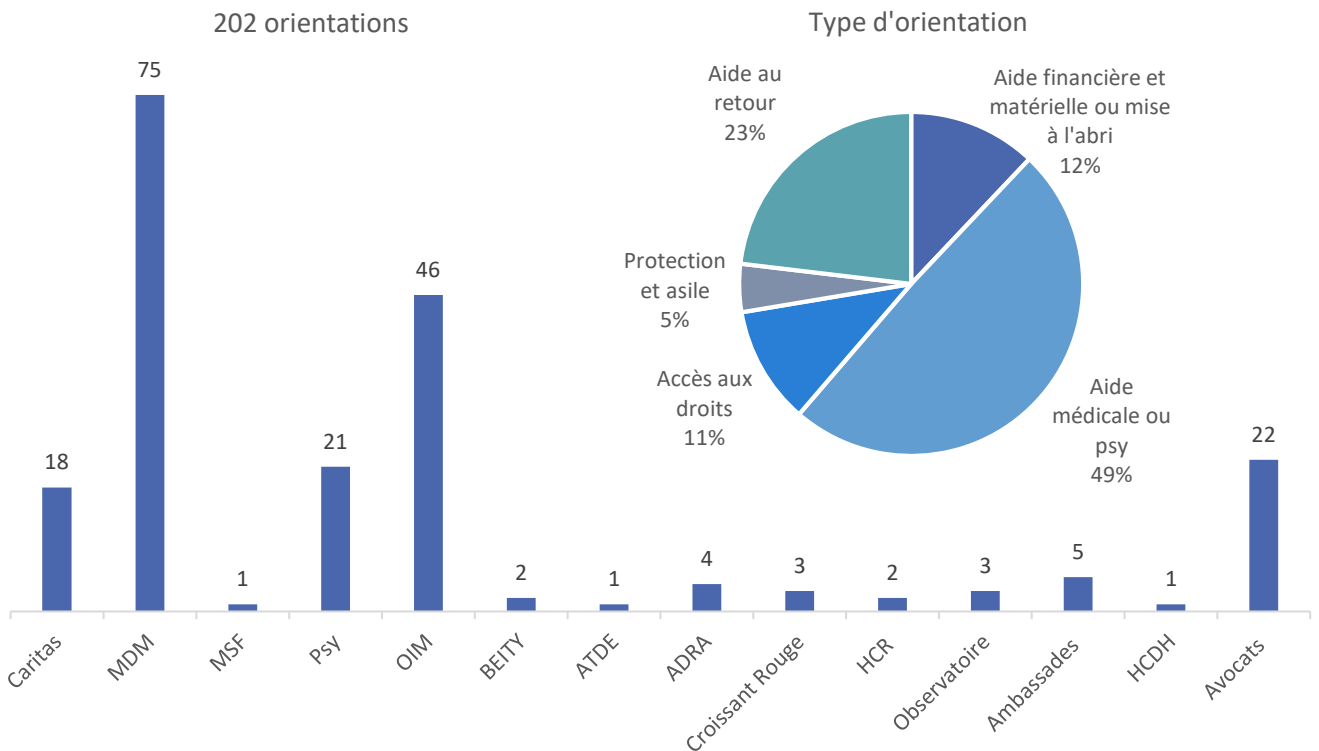


Pour favoriser l'intégration et le bien-être des migrants, des sorties culturelles (théâtre, cinéma, festival), sportives (tournoi de foot) ou des ateliers (débats étudiants) ont également été organisés.

UN RESEAU DE PARTENAIRES MOBILISABLES POUR DES ORIENTATIONS ADAPTEES

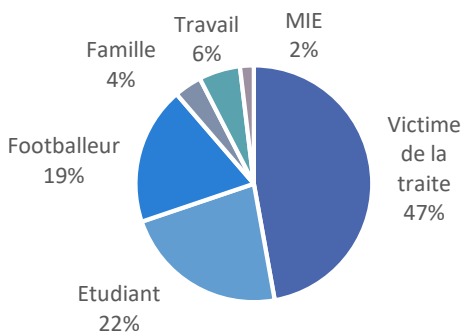
Grâce au réseau de partenaires associatifs et institutionnels développé par Terre d'Asile Tunisie depuis 2014, **61% des personnes reçues ont pu être orientées vers un dispositif de prise en charge adapté.**

Permanence juridique et sociale



22% du public a été orienté vers **Médecins du monde (MDM)** pour des soins de base et **10% pour un suivi psychologique** soit 47% des orientations totales. Médecins sans frontière (MSF) a également permis une prise en charge médicale à Sfax.

Profil des personnes orientées vers ARV



Avec 23% des orientations, l'OIM a permis d'orienter **14% des suivis vers l'aide au retour volontaire**. 63% des demandes d'aide au retour volontaire concernent des victimes de la traite ou de réseaux d'escroquerie.

Caritas a permis l'orientation pour un hébergement ou une aide matérielle de 5,5% des migrants les plus vulnérables (victimes de traite, parents avec enfants en bas âge ou personnes malades).

L'**association Beity** a permis d'orienter une femme en difficulté familiale, une mineure isolée et une victime de la traite pour une prise en charge et une mise à l'abri.

L'Observatoire des médias, du développement et des droits de l'Homme a permis d'orienter 3 familles libyennes en difficultés financière et sociale.

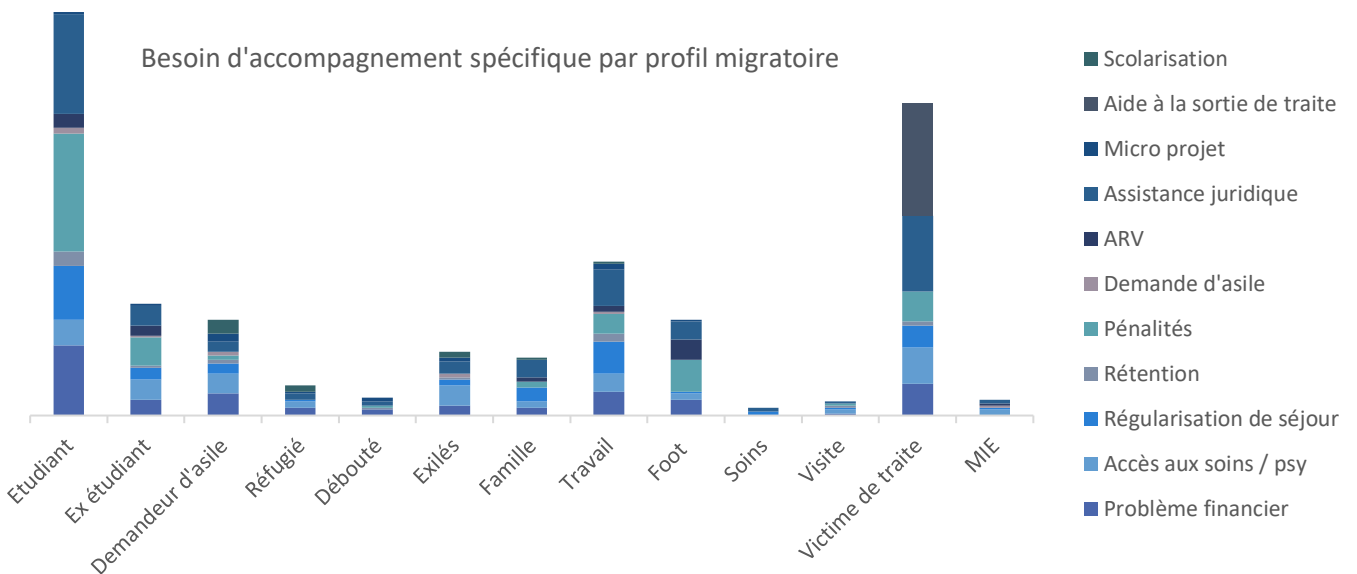
Pour des demandeurs d'asile ou des réfugiés en difficultés, la permanence a contacté le HCR et ses partenaires, le Croissant rouge tunisien responsable de la prise en charge sociale et l'ADRA responsable de l'insertion professionnelle afin renforcer leur assistance.

En l'absence de réel dispositif de prise en charge pour les mineurs isolés étrangers, l'association tunisienne des droits de l'enfant (ATDE) a permis des soins spécialisés pour l'un d'eux et le Haut Commissariat aux droits de l'Homme (HCDH) a été sollicité pour une aide financière pour un autre.

Les ambassades de certains ressortissants ont également été sollicitées pour des aides ponctuelles ou des documents de voyage.

Pour permettre un accès inconditionnel au droit, la permanence juridique a développé un réseau d'avocats investis dans le droit des étrangers et facilement mobilisables. Ainsi, **6,7% des étrangers suivis par la permanence ont pu consulter ou être défendus par des avocats.**

Permanence juridique et sociale



La Maison du Droit et des Migrations Terre d'Asile Tunisie

17, Khaled Ibn Walid, Mutuelleville, 1002 Tunis

Tel : +216 71 287 484 -+216 71 844 578

contact@maison-migrations.tn

www.maison-migrations.tn

Projet soutenu par :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra